



## Ne vous vêtissez ni de soie, ni de brocart ! Ne buvez pas dans des récipients en or, ni en argent, et ne mangez pas dans de tels plats car ils sont pour eux ici-bas et pour vous dans l'au-delà.

Ḥudhayfah ibn Al-Yamân (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ne vous vêtissez ni de soie, ni de brocart ! Ne buvez pas dans des récipients en or, ni en argent, et ne mangez pas dans de tels plats car ils sont pour eux ici-bas et pour vous dans l'au-delà. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit aux hommes de porter de la soie ou du brocart en raison de ce que cela comporte comme manque de virilité, les rend efféminés et les fait ressembler aux femmes dans leur douceur et leur coquetterie alors que l'homme est censé être viril, fort et vigoureux. De même, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit aux hommes et aux femmes de manger et de boire dans des ustensiles en or ou en argent. Ceci, car, comme il l'a dit, ce sont des actes réservés ici-bas aux mécréants, qui ont hâté leurs plaisirs dans ce bas monde et en ont profité, mais qui seront réservés aux musulmans dans l'au-delà, si toutefois ils s'en sont abstenus par crainte d'Allah et par espoir de ce qu'Il détient. Ces ustensiles ont donc été interdits afin d'éviter toute ressemblance aux mécréants et en vue d'observer l'ordre d'Allah. En effet, si un homme porte de la soie dans ce bas monde, il aura hâté le fait d'en profiter et s'en vera donc privé dans l'au-delà. Quiconque précipite une chose avant son heure, en employant un moyen illicite pour l'obtenir, sera puni en étant privé de cette chose, et Allah est dur en châtement.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2985>

